

**MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE**

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél. : 01 34 42 71 01 Télécopie : 01 34 66 93 71

@ : mairie-courcellessurviosne95@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2015

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 11
Date de convocation : 26/03/2015

Le 2/04/2015 à 20 h, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gérard GRAIS. Après avoir constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 5/03/2015/est adopté à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : M GRAIS Gérard (Maire), Mme MANOFF Laurence (Adjointe), Mme MATHIEU Nathalie, Mme FLOHART Gaëlle, Mme VERBRUGGHE Nathalie, Mme ROVEZ Liliane, M LARUE Cédric, M ROCHE Christophe, M ENGUERAND Daniel, M ROLLAND Jean-Louis formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : M RAULT Albert (pouvoir à M GRAIS Gérard)

SECRETAIRE DE SEANCE : M LARUE Cédric

ORDRE DU JOUR

- **Vote du compte administratif commune et assainissement 2014**
- **Vote du taux des taxes 2015.**
- **Vote du budget primitif commune et assainissement 2015.**
- **Adhésion de la commune de Haute-Isle au syndicat de la fourrière animale.**
- **Approbation du compte de gestion commune et assainissement 2014**
- **Questions diverses.**

DELIBERATION N°2015-4:VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014 ET AFFECTATION DE RESULTAT

- 1) Vote du compte administratif
A l'unanimité le compte administratif est approuvé comme suit

FONCTIONNEMENT

Résultat 2013

+ 152 697.09

Résultat 2014 + 36 004.18

Total + 188 701.27

INVESTISSEMENT	Résultat 2013	+ 42 471.99
	Résultat 2014	- 189 760.86
	Total	- 147 288.87

Excédent global 2014 + 41 412.40

2) Affectation résultat

Les excédents sont affectés de la façon suivante :

Les excédents de fonctionnement au compte 002 (Excédent antérieur reporté) pour **188 701.27** euros dont 147 288.87 – 234 (excédent RAR) **147 054.87** servent à combler le déficit d'investissement au 1068, le solde fait l'objet d'un report en excédent de fonctionnement au 002 pour **41 646.40 euros**.

Une différence est remarquée avec le compte de gestion du fait de la régularisation d'écritures due à la dissolution d'un syndicat avec une somme de 8 136.27 en plus en investissement et en moins en fonctionnement, ce qui modifie les résultats de clôture des sections. Cette différence sera régularisée sur l'exercice 2015.

DELIBERATION N°2015-5: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014 ET AFFECTATION DE RESULTAT

1) Vote du compte administratif

A l'unanimité le compte administratif est approuvé comme suit

FONCTIONNEMENT

Résultat 2013	+ 136 083.12
Résultat 2014	+ 9 953.61

Total + 146 036.73

INVESTISSEMENT

Résultat 2013	+ 17 107.93
Résultat 2014	+ 5.571.16

Total + 22.679.09

Excédent global 2014 + 168 715.82€

Les excédents sont affectés de la façon suivante :

Les excédents de fonctionnement au compte 002 (Excédent antérieur reporté) pour **146 036.73** euros

Les excédents d'investissement au compte 001 (Excédent antérieur reporté) pour **22 679.09** euros

DELIBERATION N°2015-6:VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE

Le budget primitif est voté à l'unanimité tel que présenté :

Fonctionnement

Dépenses : 313 777.37 €

Recettes : 313 777.37 €

Investissement

Dépenses : 300 301.60 €

Recettes : 300 301.60 €

DELIBERATION N°2015-7:VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter pour 2015 le taux des taxes communales, mais cette augmentation est à envisager dans les années à venir du fait de la diminution des dotations de l'état.

Les membres du Conseil Municipal votent donc à l'unanimité les taux d'imposition des 4 taxes locales directes sans augmentation par rapport à ceux votés en 2014, en conséquence les taux sont les suivants :

Taxe habitation : 14.48%

Taxe foncier bâti : 13.79%

Taxe foncier non bâti : 39.64%

Taxe CFE : 19.90%

Pour un produit attendu de 138 679 euros

DELIBERATION N°2015-8:VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT

Le budget primitif est voté à l'unanimité tel que présenté :

Fonctionnement

Dépenses : 171 575.94 €

Recettes : 171 575.94 €

Investissement

Dépenses : 138 273.84 €

Recettes : 138 273.84 €

DELIBERATION N°2015-9 : REMBOURSEMENT PRET CAISSE EPARGNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rembourser par anticipation le prêt relais Caisse d'Epargne référencé A75140HY pour un capital de 50 000 € à l'échéance du 15/06/2015. Les crédits capital et intérêts sont inscrits au BP 2015.

DELIBERATION N°2015-10 : ADHESION COMMUNE DE HAUTE-ISLE AU SMFAVO

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune de Haute-Isle au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

DELIBERATION N°2015-11 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que celui de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 dont les écritures sont identiques à celles de l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Receveur sont conformes et identiques à celles de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celle relative à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur peut être approuvé.

DELIBERATION N°2015-12 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014 ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que celui de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 dont les écritures sont identiques à celles de l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Receveur sont conformes et identiques à celles de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celle relative à la journée complémentaire.

- Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur peut être approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le SIDISCM : des travaux vont être à envisager sur la chaudière et les panneaux solaires. Cette année, il y a à l'école autant d'enfants de Montgeroult que de Courcelles. Une baisse des effectifs est à prévoir pour la prochaine rentrée scolaire.

La réunion d'information et d'inscription pour les jeux inter-villages à lieu mercredi 8 avril en mairie.

Le SMIRTOM a diminué sa participation sur la prestation de location de bennes avec une différence entre les particuliers et les collectivités et associations. Avec des tarifs plus élevés pour ces derniers.

Un tas de pneus vient d'être déposé au lieu dit « le bois seigneur » un devis va être demandé.

La bibliothèque compte maintenant 45 adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Les membres